

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2010

Sous la présidence de Monique DELESSARD, maire,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

### 1 – Débat d'orientation budgétaire 2011

. **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2011 qui s'est tenu conformément aux dispositions prévues par la loi du 6 février 1992.

### 2 – Décision modificative – exercice 2010

**Par 33 VOIX POUR (dont 7 pouvoirs)**

**Et 4 ABSTENTIONS (Mmes HAUER, GIRARDIN, M. CHAUMIER pouvoir à M. RENAUD M.RENAUD)**

. **DECIDE** les virements de crédits suivants :

- **VILLE – Section de fonctionnement**

**Dépenses :**

Fonction 01- Nature 022  
Opérations non ventilables – Dépenses imprévues - 26 050 €

Fonction 01- Nature 023  
Opérations non ventilables – Virement à la section d'investissement - 119 107 €

Fonction 01- Nature 6231  
Opérations non ventilables – Annonces et insertion - 5 200 €

Fonction 01- Nature 6475  
Opérations non ventilables – Médecine du travail, pharmacie + 5 200 €

Fonction 020 – Nature 6068  
Administration générale de la collectivité – Autres matières et fournitures - 5 200 €

Fonction 020 – Nature 611  
Administration générale de la collectivité – Contrats de prestations de services avec des entreprises + 7 626 €

Fonction 020 – Nature 6226 Administration générale de la collectivité – Honoraires	+	21 050 €
Fonction 33 - Nature 6574 Action culturelle – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+	5 000 €
Fonction 40A - Nature 6188 Sports – Autres frais divers	-	285 €
Fonction 40A - Nature 6714 Sports – Bourses et prix	+	285 €
Fonction 61 - Nature 6042 Services en faveur des personnes âgées – Achats de prestations de service	+	34 000 €
Fonction 314B - Nature 6236 Cinémas et autres salles de spectacles – Catalogues et imprimés	-	5 538 €
Fonction 321 - Nature 6188 Bibliothèques et médiathèques – Autres frais divers	-	1 080 €
Fonction 422 – Nature 60632 Autres activités pour les jeunes – Fournitures de petits équipements	-	1 101 €
Fonction 522 – Nature 6042 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence – Achats de prestations de services	-	600 €
Fonction 812 – Nature 611 Collecte et traitement des ordures ménagères – Contrats de prestations de service avec des entreprises	+	125 000 €

**Recettes :**

Fonction 61 – Nature 7066 Services en faveur des personnes âgées – Redevances et droits des services à caractère social	+	34 000 €
--	---	----------

• **VILLE – Section d'investissement**

**Dépenses :**

Fonction 01 – Nature 020 Opérations non ventilables – Dépenses imprévues	-	25 000 €
Fonction 020 – Nature 2188 Administration générale de la collectivité – Autres immobilisations corporelles	+	30 200 €

Fonction 211 – Nature 21312 Immobilisations corporelles – Bâtiments scolaires	-	132 626 €
Fonction 314B – Nature 2188 Salle de spectacle – Autres immobilisations corporelles	+	5 538 €
Fonction 321 – Nature 2184 Bibliothèques et médiathèques - Mobilier	+	1 080 €
Fonction 412 – Nature 21318 Stades – Autres bâtiments publics	+	60 000 €
Fonction 422 – Nature 2188 Autres activités pour les jeunes – Autres immobilisations corporelles	+	1 101€
Fonction 522 – Nature 2188 Actions en faveur de l'enfance et l'adolescence – Autres immobilisations corporelles	+	600 €
Fonction 830 – Nature 2031 Services communs – Frais d'études	-	60 000 €

**Recettes :**

Fonction 01 – Nature 021 Opérations non ventilables – Virement de la section de fonctionnement	-	119 107 €
---	---	-----------

### 3 – Indemnité de conseil au receveur municipal

**A l'UNANIMITE,**

- . **DECIDE** de recourir aux concours du trésorier pour assurer les prestations de conseil.
- . **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- . **DECIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.
- . **ATTRIBUE** cette indemnité à monsieur Guy Ducrocq, trésorier de Roissy / Pontault-Combault, à compter du 11 mars 2010, pendant toute la durée du mandat.

#### 4 – Ouvertures de crédits – exercice 2011 – Avance sur subvention aux associations

##### **A l'UNANIMITE,**

Monsieur TASD'HOMME, en tant que président du Judo club, n'a pas pris part au vote pour cette association, et monsieur BEAULIEU, en tant que président du Comité des fêtes, n'a pas pris part au vote, ainsi que monsieur BECQUART, président de l'OMS n'a pas pris part au vote pour cette association.

. **AUTORISE** le maire à liquider et mandater les dépenses de fonctionnement liées au versement des avances sur subvention au titre de l'exercice 2011 aux associations suivantes :

. Sports de haut niveau - Handball.....	192 500 €
. CCAS.....	180 500 €
. Sports de haut niveau – Judo .....	37 500 €
. Centre photographique d'Ile-de-France.....	26 400 €
. Cinéma Apollo.....	23 850 €
. U.M.S.P.C – fonctionnement.....	23 250 €
. M.J.C – fonctionnement .....	19 000 €
. Comité des fêtes.....	18 400 €
. Amicale du personnel communal.....	18 000 €
. Office du tourisme – Syndicat d'initiative.....	14 120 €
. Centre social et culturel .....	13 350 €
. M.J.C. – poste de directeur .....	12 135 €
. Atelier la Cour carrée .....	8 170 €
. SOS Solidarité .....	9 750 €
. M.J.C. – activités spécifiques .....	5 500 €
. O.M.S. ....	4 250 €

. **DIT** que les crédits seront repris dans les montants de subvention votés lors du budget primitif 2011.

#### 5 – Attribution des subventions supérieures à 23 000 € - exercice 2011

**Par 32 VOIX POUR (dont 7 pouvoirs)**

**Et 4 ABSTENTIONS (Mmes HAUER, GIRARDIN, M. CHAUMIER pouvoir à M. RENAUD, M. RENAUD)**

Monsieur TASD'HOMME, en tant que président du Judo club, n'a pas pris part au vote pour cette association.

. **ATTRIBUE** les subventions aux associations suivantes :

Noms des associations	Montant
U.M.S. – PC- hand ball	192 500 €
Judo club de Pontault-Combault	37 500 €
Maison des jeunes et de la culture – Boris Vian	36 650 €
Centre Photographique d’Ile-de-France	26 400 €
Cinéma Apollo+	23 850 €
Union multi-sports	23 250 €

. **DIT** que les crédits seront repris dans les montants de subvention votés lors du budget primitif 2011.

. **AUTORISE** le maire à signer les conventions à intervenir.

**6 - Transfert du patrimoine de la SA d’HLM Emmaüs Habitat à la SA d’HLM La Résidence Urbaine de France - Maintien des garanties d’emprunts contractées auprès de la Caisse des dépôts et consignations**

**A L’UNANIMITE,**

. **DECIDE** de maintenir à la SA d’HLM La Résidence Urbaine de France les garanties d’emprunts jusqu’ici accordées à la SA d’HLM Emmaüs Habitat, pour les emprunts souscrits, auprès de la Caisse des dépôts et consignations à savoir :

N° de contrat	Date de dernière échéance	Montant Initial garanti (en €)	Capital restant dû au 01/10/2010
432486	01/07/2029	32 023,14	23 839,83
447719	01/08/2030	24 129,63	18 652,28
435463	01/10/2030	1 132 249,83	898 170,81

**7 – Garantie d’emprunt – Société Trois Moulins Habitat – 78 / 84 rue des Berchères – programme 34 logements sociaux**

**A L’UNANIMITE,**

. **DECIDE** d’accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de quatre emprunts d’un montant total de 4 488 136 € souscrit par la société Trois Moulins Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer la construction de 34 logements collectifs PLUS et PLAI à Pontault-Combault – 78/84 rue des Berchères.

## 8 – Reprise du patrimoine assainissement du SIAAM – Mise à disposition de la Brie Francilienne

### A l'UNANIMITE,

. **ACCEPTE** la réintégration de l'actif et du passif dans le budget de la commune en fonction de la clé de répartition proposée ci-dessous :

Commune	Clé de répartition	Reprise de l'existant	Application de la clé de répartition	
		Actifs*	Passif dette	Passif subventions d'investissement
<b>Pontault-Combault</b>	86,60 %	2 942 095,88	113 286,36	3 168 671,05
<b>Roissy en Brie</b>	11,77 %	399 866,84	15 397,00	430 661,18
<b>Pontcarré</b>	1,63 %	55 376,63	2 132,30	59 641,27
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 397 339,35</b>	<b>130 815,66</b>	<b>3 658 973,50</b>

\* Reprise de l'existant, selon le critère de territorialité

. **AUTORISE** le maire à signer le procès-verbal contradictoire des biens mis à disposition en précisant leur valeur.

## 9 – Attribution de subventions sur projet pour :

### A – l'association culturelle Note en scène

#### A l'UNANIMITE,

. **DECIDE** d'attribuer à l'association Note en scène, une subvention sur projet d'un montant de 3 000 €.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

### B – l'association Festival de musique Claye-Souilly

#### A l'UNANIMITE,

. **DECIDE** d'attribuer à l'association Festival de musique Claye-Souilly une subvention sur projet d'un montant de 2 000 €.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

## 10 – Versement de prix dans le cadre de l'exposition Parcours d'artistes

### **A l'UNANIMITE,**

. **DECIDE** d'attribuer, dans le cadre de l'exposition Parcours d'artistes qui a lieu tous les ans, trois prix d'une valeur totale de 801 €, répartis comme suit :

- 267 € pour les professionnels ;
- 267 € pour les amateurs ;
- 267 € pour les professionnels ou les amateurs (selon le vote du public).

. **AUTORISE** le maire à procéder chaque année au versement de ces prix.

. **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées chaque année sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## 11 – Demande de subvention auprès du Conseil général dans le cadre du dispositif Lieux d'expression culturelle et artistique

### **A l'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à solliciter la subvention au taux maximum pouvant être accordée par le Conseil général dans le cadre dispositif intitulé Lieux d'expression culturelle et artistique (LECA) pour les Passerelles et à signer les documents s'y rapportant.

## 12 – Affiliation Chèques Ticket® Culture et Ticket Compliments® culture

### **A l'UNANIMITE,**

. **APPROUVE** le contrat cadre d'affiliation locale culture pour les Chèques Ticket Culture® et les Ticket Compliments®.

. **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ce contrat.

## 13 – Convention Relais assistantes maternelles à passer avec le Conseil Général

**Par 35 VOIX POUR (dont 8 pouvoirs)**

**Et 2 ABSTENTIONS (Mmes HAUER – GIRARDIN)**

. **APPROUVE** la nouvelle convention régissant les engagements entre le département et les RAM.

. **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ce document et les pièces s'y rapportant.

## 14 – Projet de classes de découverte danse sportive

### **A l'UNANIMITE,**

. **VALIDE** le principe de la création de ces classes de découverte intra-muros Danse sportive.

. **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer le contrat de prestation avec l'association la Team Couderc.

. **ADOpte** la grille des tarifs annexée à la délibération.

## 15 – Transports scolaires circuits spéciaux – avenants aux contrats passés avec la société Brie Transports et la société Adiate

**A l'UNANIMITE,**

. **APPROUVE** les avenants, à passer avec la société Brie Taxi et la SARL Adiate, concernant l'ajustement tarifaire pour les transports scolaires – circuits scolaires n° 1 et 2.

. **AUTOIRSE** le maire à signer ces documents ainsi que les éventuels avenants à intervenir suite à de nouvelles modifications d'affectation de la part de l'inspection académique.

. **PRECISE** que le conseil municipal sera informé de tout changement de tarifs.

## 16 – Recensement rénové de la population – rémunération des agents recenseurs

**A l'UNANIMITE,**

. **DECIDE** d'octroyer, dans le cadre du recensement rénové de la population qui se déroulera du 20 janvier au 27 février 2011, les indemnités suivantes aux agents recenseurs :

- pour chaque demi-journée de formation : 20,00 €
- pour la tournée de reconnaissances : 50,00 €
- pour une prime d'essence : 150,00 €
- par bulletin individuel : 2,00 €
- par feuille de logement : 1,67 €

. **ACCEPTE** que les indemnités des agents recenseurs soient modifiées pour les campagnes de recensement de la population ultérieures, en fonction des recommandations de l'INSEE.

. **DIT** que les crédits seront prévus chaque année au budget correspondant.

## 17 – Personnel communal :

A – Modification du tableau des effectifs annexé au budget 2010

**A l'UNANIMITE,**

. **APPROUVE** de modifier le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2010, ci-joint, et donc de créer les postes suivants :

Pour le tableau des effectifs des agents non titulaires :

- Filière administrative-
  - 1 poste d'attaché
  - 1 poste de rédacteur
  
- Filière technique-
  - 1 poste de technicien supérieur
  - 3 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

. **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

. **AUTORISE** le maire à prendre par arrêté les dispositions à intervenir.

## B – Régime indemnitaire en faveur des directeurs généraux adjoints des services

### A l'UNANIMITE,

. **DECIDE** d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'indemnité d'exercice de missions de préfectures à l'ensemble des agents occupant un emploi fonctionnel.

. **DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2011.

## C – Modification du régime indemnitaire versé aux agents titulaires et non titulaires

### A l'UNANIMITE,

. **DECIDE** de porter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le montant minimum du régime indemnitaire en faveur des agents titulaires et non titulaires à 100 € net, soit un montant brut de 108,69 € pour les titulaires et de 121,58 € pour les non-titulaires, au prorata du temps de travail effectué.

. **PRECISE** que les règles générales énoncées dans les délibérations du 19 décembre 2002 et du 18 mai 2010 demeurent en vigueur.

. **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2011.

## 18 – Convention d'occupation du domaine public d'emplacement destinés à l'implantation de panneaux d'affichage publicitaire

### A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public d'emplacements destinés à l'implantation de panneaux d'affichage publicitaire, à passer avec la société JCBS pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### 19 – Avenant n° 1 à la convention passée avec le SAN de Marne-La-Vallée pour l'entretien du tunnel de la gare reliant Emerainville et Pontault-Combault

#### **A l'UNANIMITE,**

. **APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 à la convention passée avec le SAN de Marne-la-Vallée pour l'entretien du tunnel de la gare reliant les communes d'Emerainville et de Pontault-Combault.

. **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que les pièces s'y rapportant.

### Question diverse

#### A – Motion sur le Grand Paris

**Par 33 VOIX POUR dont 7 pouvoirs,  
Et 4 ABSTENTIONS (Mmes HAUER, GIRARDIN, M. CHAUMIER pouvoir à M. RENAUD,  
M. RENAUD)**

#### **. DEMANDE :**

- une réelle concertation entre tous les acteurs Etat, Région, Collectivités locales, pour mettre en œuvre un projet ambitieux d'amélioration et de développement des transports en commun publics sur l'ensemble du territoire régional ;
- que l'Etat s'engage à apporter sa contribution financière au Plan régional de mobilisation pour l'amélioration des transports en Ile- de-France visant à accroître l'offre de transports et à renouveler les équipements et dont la mise en œuvre constitue une priorité dans l'intérêt des usagers ;
- une augmentation substantielle du Versement transport à charge des entreprises qui sont les principales bénéficiaires des investissements publics en matière de transports et de déplacements des salariés ;
- que l'Etat et la société du Grand Paris s'engagent à financer intégralement l'investissement du réseau de transport Grand Paris et que ces nouvelles infrastructures soient accessibles avec la tarification francilienne définie par le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF).

. **DIT** qu'il ne peut émettre d'avis favorable au projet de transport Grand Paris sans la prise en compte de ces conditions.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

**Le maire**  
**Monique DELESSARD**